



Commune de Lignières
Place du Régent 1
2523 Lignières



Procès-verbal du Conseil général du 16 février 2023
Salle de la Gouvernière
Séance ordinaire convoquée par devoir

Ordre du jour

1. Appel.
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil général du 15 décembre 2022.
3. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil général du 9 février 2023.
4. Approbation de l'ordre du jour.
5. Communications du président.
6. Nomination d'un membre au Conseil communal suite à la démission de M. Hans-Christoph Schmidt.
7. Budget de l'exercice 2023. Rapport à l'appui.
8. Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général concernant le plan communal des énergies (PCEn).
9. Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général concernant le plan directeur du chauffage à distance.
10. Lettres et pétitions.
11. Motions et propositions.
12. Résolutions, interpellations et questions.
13. Communications du Conseil communal.

1. **Appel.**

J. Ribeaud, président du Conseil général, ouvre la séance à 20 heures. Il souhaite la bienvenue aux personnes présentes et donne la parole au secrétaire du Conseil général, M. Wälchli pour procéder à l'appel.

Le secrétaire du Conseil général, M. Wälchli, procède à l'appel. 8 membres du Conseil général sont présents. Tous les membres du Conseil communal sont présents. S. Bianchini, administrateur communal, J. Amstutz, apprentie et C. Chédel, collaboratrice administrative en charge du procès-verbal, sont présents.

J. Ribeaud constate que le quorum n'est à nouveau pas atteint mais la séance ayant été convoquée par devoir, elle peut être maintenue.

2. **Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil général du 15 décembre 2022.**

Tous les membres du Conseil général ont eu accès au procès-verbal. Il n'y a pas de remarque, ni de question.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. **Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil général du 9 février 2023.**

Tous les membres du Conseil général ont eu accès au procès-verbal. Il n'y a pas de remarque, ni de question.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

4. **Approbation de l'ordre du jour.**

Tous les membres du Conseil général ont eu accès à l'ordre du jour.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

5. **Communications du président.**

J. Ribeaud indique qu'il a reçu deux lettres de la part de D. Schleppi qui seront traitées au point 12.

6. **Nomination d'un membre au Conseil communal suite à la démission de M. Hans-Christoph Schmidt.**

J. Ribeaud demande s'il y a une candidature.

D. Schleppi indique que le PLR n'a personne à présenter pour ce poste.

C. Hadorn informe que ce point ne réapparaîtra plus à l'ordre du jour des prochaines séances du Conseil général. Lorsque les partis auront un candidat à proposer, ce point sera remis à l'ordre du jour de la séance du Conseil général suivante.

7. **Budget de l'exercice 2023. Rapport à l'appui**

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

T. Bonjour, au nom de la commission financière et de gestion, indique que le budget 2023 présente un déficit de CHF 235'300.-, qui se situe plutôt dans la tranche haute des déficits des dernières années. Cette situation s'explique par plusieurs éléments. Un nouveau poste à 80% dans l'administration communale, en seconde partie de l'année a été budgété. On constate également une hausse des coûts par élève. Le budget du social augmente en raison des hausses des primes maladies et des subsides. Un autre point qui peut être inquiétant pour la suite est la remontée des taux d'intérêts. Etant donné que les comptes de la Commune présentent une dette de CHF 13'000'000.- en fin 2021, la hausse des taux a un impact sur les coûts.

Le plan financier des tâches pour les années 2023 à 2026 figure aussi dans le rapport du budget. Plusieurs investissements différents sont prévus. Les trois plus gros investissements prévus sont les travaux sur le chauffage à distance, la réfection du collège et le plan d'aménagement local, pour un coût total de presque 12 millions de francs. En conséquence, la Commission financière et de gestion souhaite mettre des priorités dans les investissements. Le CAD est la priorité absolue, car on ne peut pas se permettre de laisser les habitants du village sans chauffage et sans eau chaude. Parmi les rapports présentés à la Commission d'énergie, la variante retenue présentera un investissement de 3 à 4 millions de francs dans le plan financier des tâches pour 2023 et 2024. La deuxième priorité est donnée à la réfection du collège, car on en parle depuis un moment déjà et les élèves du village méritent un beau collège. L'investissement serait d'une valeur de 6.5 millions de francs, prévu pour 2025 et 2026. Pour terminer, les travaux liés à la protection contre les crues sont estimés à 2.5 millions de francs. Cet investissement est prévu pour après 2026.

Au niveau des bonnes nouvelles liées à ces trois points, les amortissements du CAD ne sont pas directement financés par la Commune car le coût est facturé aux abonnés. L'investissement doit être réalisé par la Commune mais les coûts sont supportés par les utilisateurs. C'est un peu le même principe pour le collège. Les coûts liés à cet amortissement sont mis dans un pot commun à l'EOREN et refacturés sur les Communes. Enfin pour le PAL, sur l'investissement prévu de 2.5 millions de francs, 70% seront pris en charge par le Canton.

La commission financière et de gestion est unanime à soutenir le budget 2023.

J. Ribeaud passe le budget 2023 en revue.

Il n'y a aucune autre question ni remarque par rapport à ce budget.

J. Ribeaud donne lecture du projet d'arrêté relatif à l'adoption du budget de l'exercice 2023.

Il n'y a aucune question par rapport au budget.

L'arrêté est adopté à l'unanimité.

8. **Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général concernant le plan communal des énergies (PCEn).**

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Il n'y a aucune question par rapport au rapport.

Le rapport est accepté à l'unanimité.

9. **Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général concernant le plan directeur du chauffage à distance.**

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Il n'y a aucune question par rapport au rapport.

Le rapport est accepté à l'unanimité

10. **Lettres et pétitions.**

J. Ribeaud n'a reçu aucune lettre ou pétition.

11. **Motions et propositions.**

J. Ribeaud n'a reçu aucune motion ou proposition.

12. **Résolutions, interpellations et questions.**

J. Ribeaud a reçu deux questions de la part de M. D. Schleppe à qui il donne la parole.

D. Schleppe interpelle le Conseil communal concernant le cimetière. Il a constaté que beaucoup de tombes ne sont plus entretenues depuis un certain temps. Il se pose la question s'il est possible que la Commune enlève toutes les mauvaises herbes et les recouvre par des cailloux comme sur les chemins ou alors qu'elle enlève les tombes.

C. Hadorn indique que le Conseil communal a fait le même constat et a établi en fin d'année 2022 une liste des tombes laissées sans entretien. Au printemps 2023, avec l'accord des familles des défunts, les plantes laissées à l'abandon seront enlevées et du gazon sera semé à la place pour faciliter l'entretien à la voirie. Il n'est pas encore nécessaire de désaffecter une partie du cimetière dans l'immédiat. Cet entretien permettra de donner un aspect plus adéquat au cimetière. Le Conseil communal a pris l'interpellation en considération et exécutera les travaux au printemps 2023.

D. Schleppe souhaite savoir où en sont les travaux pour l'installation de la fibre optique par Swisscom SA ? Il souhaite aussi savoir si chaque entrée de maison sera raccordée? Quel est le taux de couverture dans le village ?

C. Hadorn informe que le Conseil communal a pris contact avec Swisscom SA, qui a répondu de la manière suivante : « A Lignières, nous avons presque terminé le déploiement de la technologie FTTS, Fiber To The Street. Cela permettra par la suite à une grande partie des habitantes et habitants de bénéficier de débit internet jusqu'à maximum 500 mégabits par seconde. A l'aide du site www.swisscom.ch/checker, les habitantes et habitants peuvent saisir leur adresse pour vérifier les performances disponibles à leur domicile. Le raccordement de la fibre optique jusque dans les maisons n'est pas encore planifié pour votre Commune mais nous reprendrons contact avant le début des travaux».

13. **Communications du Conseil communal.**

F. Bonjour communique les points suivants :

Engagement d'une nouvelle bergère

Le Conseil communal a engagé Mme Valérie Maurer comme nouvelle bergère pour les pâturages de Vorgneux, Perrin, Chuffort et L'Isle

Achat d'un nouveau véhicule de la voirie

Etant donné que le véhicule Aebi présente des signes de fatigue, un investissement est prévu au budget 2023 pour le remplacer.

J. Chiffelle communique les points suivants :

Collège de la Gouvernière

Lors de la dernière séance du Conseil général, j'avais annoncé qu'une demande de crédit du mandat d'étude serait soumise lors du Conseil général de février. Etant donné que la SIA n'a pas encore retourné le cahier des charges, cette demande de crédit est reportée au Conseil général du mois d'avril. A cette occasion, le Conseil communal soumettra également une demande de crédit pour l'acquisition d'un terrain de 850m² à l'arrière du collège afin d'y réaliser des places de parc. Ce dossier a d'ailleurs déjà reçu l'aval de la Commission financière et de gestion.

Accueil parascolaire Ratatouille

Depuis quelques années, l'OAEF (office de l'accueil extra-familial) exige que la direction des structures d'accueil soit assumée par une personne formée à la direction de l'enfance. Etant donné le petit pourcentage nécessaire pour Ratatouille, une convention avait été signée avec l'association Part'âges au Landeron, qui l'a résiliée en décembre avec effet à fin 2022. Le Conseil communal a donc cherché des solutions et a trouvé un accord avec la Commune de Cornaux pour la mise à disposition de leur directrice dans notre structure dès le 1^{er} avril 2023. Entre-temps, avec l'accord de l'OAEF, l'accueil parascolaire de Ratatouille fonctionne sans direction mais avec mon soutien et celui de M. Stéphane Bianchini, si nécessaire.

Encore une information à signaler concernant Ratatouille, puisque Martina Vuilliomonet qui travaille comme auxiliaire depuis août 2018 a donné son congé. Une annonce paraîtra les 17 et 24 février 2023 dans le Bulcom afin de la remplacer.

Le Cap

Chaque conseiller général a reçu par courriel une présentation filmée résumant les activités organisées par le CAP en 2022. Je vous invite, si ce n'est pas déjà fait, à visionner ce petit film qui donnera une idée de tout ce qui est entrepris par les animateurs du CAP, qui font un travail formidable avec les jeunes de notre région. A noter encore qu'un nouveau projet intitulé SportsNight, ouvert aux jeunes de 12 à 18 ans, a démarré le février 2023 au C2T, de 19h00 à 22h00. Jusqu'à fin mars, un samedi sur deux, les jeunes auront la possibilité de faire du sport à choix, en musique, avec des moniteurs et sans compétition.

